



Gratification stage, éviter à l'entreprise de la payer

Par **Ichimeï**, le **24/08/2015** à **14:58**

Bonjour,
Je vais effectuer une licence en tourisme et j'ai un stage à effectuer d'une durée minimum de 3 mois. Cependant je voudrais éviter que l'entreprise ait à payer une gratification. Sachant qu'un stage de moins de 2 mois (moins de 44 jours) ne nécessite pas de gratification de la part de l'entreprise, est-il possible de faire un stage de moins de deux mois dans deux entreprises différentes, c'est à dire avoir deux conventions différentes ou si les heures de stages se cumulent sur les deux conventions.
Merci
Cordialement

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **18:34**

Un raisonnement par récurrence débouche sur l'équivalence de 66 stages d'une journée.
Le mieux est de demander la réponse à votre organisme de formation en L3 en lui indiquant trouver facilement ses stages de 2 mois mais pas de 3 en ce moment.